

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON
Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique du 1^{er} mars 1922
LIGUE DE PROVENCE-ALPES DES SOCIÉTÉS D'AVIRON
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON
RÉGION MARITIME MÉDITERRANÉE

CERCLE DE L'AVIRON DE MARSEILLE

Siège : C.A.M. – 1 plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE
Téléphone : 04 91 46 00 66 Télécopie : 04 91 46 01 93
Mobile Aviron : 06 99 45 90 69 e.mail : ca.marseille@wanadoo.fr
Retrouvez le programme sur
www.le-cam.org

AVANT PROGRAMME DE LA VIRÉE DES CALANQUES
- **COURSE INTERNATIONALE** -
CADETS, JUNIORS, SENIORS, VÉTÉRANS ET COURSE OPEN
Régates Qualifiantes aux Championnats de France

Lieu : MARSEILLE 13016 Anse de l'Estaque
Jour : **Dimanche 06 avril 2008**

ORDRE ET HORAIRES DES COURSES

Course 1 : 9h15 – 6000 mètres

- VH1x - Solo homme vétérans ou loisir (*Course open*)
- VH 2x - Deux rameurs en couple hommes vétérans ou loisirs (*Course open*)
- VH 4 + - Quatre rameurs en couple ou en pointe hommes vétérans ou loisirs (*Course open*)
- VF1x - Solo femme vétérans ou loisirs (*Course open*)
- VH 2x - Deux rameuses en couple femmes vétérans ou loisirs (*Course open*)
- VH 4 + - Quatre rameuses en couple ou en pointe femmes vétérans ou loisirs (*Course open*)
- JH 4 x+ - Quatre rameurs en couple hommes juniors (*Course qualifiante*)
- CH 4 x+ - Quatre rameurs en couple hommes cadets “**New**”

Course 2 : 10h30 – 6000 mètres

- JD 2x - Deux rameuses en couple femmes juniors (*Course qualifiante*)
- SF1x - Solo femme senior (*Course qualifiante*)
- SF 2x - Deux rameuses en couple femmes seniors (*Course qualifiante*)
- SF 4 x+ - Quatre rameuses en couple femmes seniors (*Course qualifiante*)
- CF 4 x+ - Quatre rameuses en couple femmes cadettes “**New**”

Course 3 : 11h45 – 8000 mètres

- SH1x - Solo homme senior (*Course qualifiante*)
- SH 2x - Deux rameurs en couple hommes seniors (*Course qualifiante*)
- SH 4 + - Quatre rameurs en couple ou en pointe hommes seniors (*Course qualifiante*)

Attention :

**Les horaires de cette compétition pourraient être modifiés
en raison des conditions météorologiques**

Réunion des délégués : Dimanche 06 avril 2008 à **8 heures précises** au siège du CAM
Parcours : 6000 ou 12000 mètres en triangle
Balisage : Bouées de contournement
Départs : Drapeaux et signalisations sonores
Inscriptions : Engagements faits uniquement par Internet

Ouverture des engagements (www.avironfrance.asso.fr - espace club) **Lundi 17 mars 2008 à 8h00**
Clôture des engagements **Vendredi 28 mars 2008 à 14h00**

Droits d'engagement : Néant
Indemnités : Il n'y aura aucune indemnité de déplacement pour les participants.
Licences : Les concurrents devront être en règle avec la licence "A" FFSA 2008.

Service médical : Un service médical sera organisé par Monsieur le Médecin responsable de la Ligue de Provence des Sociétés d'Aviron :
M. Gérard LAGRANGE

Sécurité : La sécurité en mer sera organisée par une équipe de plongeurs professionnels.

Rappels : *Une ligne de vie est obligatoire le long des bateaux, un bout de remorquage, un gilet par équipiers embarqués.*

Plan de circulation : Un plan sera remis à chaque délégué lors de la réunion des délégués.

Maillots : Chaque concurrent devra courir sous les couleurs de sa société.

Matériel : Prêt de matériel possible en accord avec le CAM ou les clubs voisins.

Hébergement : À la charge de chaque association

Récompenses : Des coupes et des médailles récompenseront les vainqueurs
Les récompenses seront remises lors de l'apéritif dînatoire.

Arbitrage : L'arbitrage des courses à l'aviron sera organisé par Monsieur l'Arbitre *Fédéral*, assisté des arbitres régionaux.

Le Président du C.A. MARSEILLE
Denis MASSEGLIA

Merci à nos partenaires pour leur soutien et leur participation

